

Commune d'Orzens

parcelle RF 140, fo 4, sis Villard
prés-champs 11012 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 8'000.--

parcelle RF 171, fo 9, sis Les Champs-Plats
habitation et rural 431 m2
buanderie, four, chambre et bûcher 99 m2
prés-champs 10078 m2
bois 2318 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 107'000.--

parcelle RF 179, fo 9, sis Les Champs-Plats
dépendance 13 m2
porcherie et bûcher 30 m2
prés-champs 13289 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 10'000.--

parcelle RF 204, fo 8, sis Champs Breton
prés-champs 65684 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 49'000.--

parcelle RF 210, fo 8, sis Champs Breton
chalet de pâturage 30 m2
prés-champs 152 m2
prés-champs 48194 m2
bois 23080 m2
Estimation fiscale (1996) Fr. 39'000.--

Alors que l'estimations de l'OPF était de CHF 1'187'000.- comme mentionné ci-dessous, les parcelles ont été vendues de gré à gré entre le préposé Gilbert Laurent et son petit copain Jean-Philippe Bloesch, pour le prix de CHF 700'000.- ! CHF 500'000.- en-dessous de l'estimation, alors que l'Art. 143b de la loi sur la poursuite INTERDIT une vente de gré à gré si l'estimation de l'OPF n'est pas couverte...

Dans les OPF vaudoises, tous les coups sont permis pour s'enrichir entre petits copains et ruiner les Citoyens !

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont eu les preuves de ces détournements mais ferment les yeux. Des intérêts personnels sont probablement en jeu !

Le Conseiller d'Etat CHIFFELLE s'était d'abord étonné de certains dysfonctionnements. Aujourd'hui il couvre tout, y compris les jugements frauduleux rendus sur nos plaintes contres ces abus.

Ses copains du Cons. d'Etat, aussi au courant font de même. Tous sont des escrocs en puissance !!!

Les charges hypothécaires inscrites au Registre foncier figurent en détail sur la pièce annexée au présent rapport.

Il y a lieu de compléter les charges par une hypothèque légale privilégiée inscrite sur la parcelle 19 Grand Clos de Valeyres s/ Ursins de fr. 15'631.85

Conformément aux dispositions de la LDFR, la commission foncière a donné la valeur licite du domaine. Cette estimation a été communiquée aux créanciers au bénéfice de gage.

L'estimation de la commission foncière s'articule de manière suivante :

1.- en cas de vente en bloc des parcelles d'Orzens fr. 1'187'000.-

2.- en cas de vente en bloc des parcelles de Valeyres s/ Ursins fr. 700'000.-

Suivant les dispositions de l'article 73 du droit foncier rural dans le canton de Vaud, je cite : - charge maximale -

La charge maximale correspond à la valeur de rendement augmentée de 35%. La valeur de rendement a été fixée à fr. 440'000.-

Dans ces conditions le domaine est largement surendetté.